



Publication des résultats de fin d'année

Les délibérations de juin seront terminées le mardi 26 juin 2018.

Le mercredi 27 juin 2018 de 13h30 à 17h30 aura lieu notre réunion parents-professeurs, rendez-vous privilégié auquel les parents et élèves devraient participer pour rencontrer les enseignants titulaires de classe et les enseignants des différentes matières qui pourront commenter le parcours et la progression des élèves sur l'année et le degré.

Les résultats seront publiés en façade au niveau du secrétariat de l'enseignement secondaire et également accessibles sur <http://isltparent.be> à partir du jour de la délibération.

Conformément à l'article 96 du Décret « Missions » du 24 juillet 1997, les parents de l'élève s'il est mineur, l'élève s'il est majeur peuvent / peut introduire une demande de conciliation interne auprès du chef d'établissement concernant la décision du conseil de classe le jeudi 28 juin entre 9h et 11h.

Une procédure de recours externe peut également être envisagée pour autant que cette demande ait fait l'objet préalable d'une procédure de conciliation interne. Cette demande de recours externe doit être adressée par envoi recommandé au Conseil de recours (Direction générale de l'enseignement obligatoire, Bureau 1F140, Rue Adolphe Lavallée, 1, 1080 Bruxelles) et ne pourra porter que sur des décisions AOB ou AOC. Copie de cette lettre sera envoyée le même jour et par envoi recommandé au chef d'établissement.